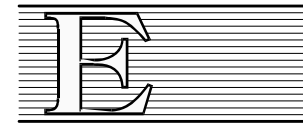




**NATIONS UNIES
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**



Distr.: LIMITÉE

E/ECA/CTRCI/6/12
15 octobre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Sixième session du Comité du commerce et
de la coopération et de l'intégration régionales

13-15 octobre 2009
Addis-Abeba (Éthiopie)

RAPPORT

Abréviations et Acronymes

APE	Accords de partenariat économique
BAD	Banque africaine de développement
CAADP	Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEAAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CEPGL	Communauté économique des pays des Grands Lacs
CER	Communauté économique régionale
COMAI	Conférence des ministres africains de l'intégration
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CUA	Commission de l'Union africaine
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ICA	Consortium pour les infrastructures en Afrique
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU	Organisation des Nations Unies
PDIA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
PMI	Programme minimum d'intégration
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UMA	Union du Maghreb arabe
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WBCG	Groupe du corridor de Walvis Bay

I. Introduction

1. La sixième session du Comité du commerce et de la coopération et de l'intégration régionales s'est tenue du 13 au 15 octobre 2009, au siège de la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba (Éthiopie).

2. L'objectif principal de la réunion était d'examiner des questions relatives aux activités de la CEA visant à faire avancer le programme continental de l'Union africaine en matière de coopération économique et de promotion du commerce, en Afrique et en dehors du continent. Les participants ont ainsi examiné les progrès réalisés au plan de l'intégration régionale en Afrique. Ils ont également examiné l'évolution du commerce intra-africain et les derniers faits nouveaux survenus dans le domaine du commerce international, en particulier dans le contexte des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des accords de partenariat économique (APE) entre l'Afrique et l'Union européenne. La sixième session du Comité a examiné la question de la prise en compte de l'intégration régionale au niveau national et formulé des recommandations pour améliorer la mise en œuvre du programme d'intégration régionale de l'Afrique à cet égard. Enfin, les participants ont passé en revue les principales activités entreprises pendant l'exercice biennal en cours et les priorités prévues pour la période 2010-2011.

II. Participation

3. Les États membres ci-après ont participé à la réunion: Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Maroc, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sénégal, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Tunisie et Zimbabwe.

4. Étaient présents, à titre d'observateurs, les pays ci-après: Allemagne, Danemark, États-Unis d'Amérique et Fédération de Russie.

5. Les organisations et institutions régionales et internationales ci-après ont participé à la réunion: Commission de l'Union africaine (CUA), Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), Banque africaine de développement (BAD), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale du commerce (OMC), Groupe du corridor de Walvis Bay, Mission des États-Unis d'Amérique auprès de l'Union africaine, Centre d'études sur l'intégration régionale et le droit de la SADC de l'Université Eduardo Mondlane (Mozambique), Bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Banque mondiale et Délégation de l'Union européenne auprès de l'Union africaine.

III. Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)

6. La Secrétaire exécutive adjointe de la CEA, Mme Lalla Ben Barka, a ouvert la réunion au nom de M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA. S. E. M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine, a, lui aussi, prononcé un discours liminaire. S.E M. Mohieldin Salim Ahmed, Ambassadeur du Soudan, a

prononcé un discours au nom de la Présidente sortante de la cinquième Session du Comité, S.E. Mme Nagat Hassan Mohamed Salih, Sous-secrétaire au Ministère du Commerce extérieur du Soudan. S. E. M. Ahmed Shide, Ministre d'État éthiopien de la coopération économique extérieure au Ministère des finances et du développement économique a prononcé le discours d'ouverture.

7. Dans le discours prononcé en son nom, M. Abdoulie Janneh a souhaité la bienvenue aux participants et rendu un hommage spécial au Gouvernement et au peuple éthiopiens qui, sous la direction avisée du Premier Ministre, S. E. M. Meles Zenawi, avaient déployé des efforts louables pour mettre en place l'environnement économique, social et culturel panafricain qui avait permis à l'Éthiopie de demeurer un centre majeur de dialogue entre dirigeants, décideurs et experts africains sur les questions brûlantes de développement touchant le continent africain. Il a également remercié M. Maxwell Mkwezalamba de la collaboration continue de son département, en particulier, et de la Commission de l'Union africaine, en général avec la CEA, dans ses activités à l'appui du développement et de l'intégration régionale de l'Afrique.

8. Selon l'analyse de M. Janneh relative à l'intégration continentale de l'Afrique, un marché commun regroupant les 53 pays africains ne pouvait que conduire à des économies d'échelle qui les rendraient plus compétitifs. L'Afrique pouvait être fière des réussites de son programme d'intégration régionale qui se voyaient dans les programmes visant à libéraliser les échanges commerciaux et à réaliser des unions douanières. Les infrastructures étaient un domaine dans lequel des progrès étaient accomplis, en particulier dans le contexte des plans d'action du NEPAD, et ce secteur était le cadre d'une multitude d'activités et de projets, en particulier le développement des transports routiers au niveau national, ce qui présageait d'une facilitation des réseaux inter-États.

9. Malgré ces réalisations dignes d'éloges, il restait encore des défis énormes à relever pour parvenir à la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes dans la région. Le Secrétaire exécutif était préoccupé par la persistance de graves limitations entravant la libre circulation des personnes et par la mise en œuvre médiocre des accords régionaux au niveau national; en effet, la réussite d'une vision d'intégration régionale exigeait une forte volonté politique pour l'exécution des politiques et programmes décidés conjointement.

10. Dans son allocution liminaire, M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine, a remercié le Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA, M. Abdoulie Janneh, d'avoir invité la Commission de l'Union africaine à la réunion et a salué la présence de S. E. M. Ahmed Shide, Ministre d'État de la coopération économique extérieure de la République fédérale démocratique d'Éthiopie. Il a déclaré que la Commission de l'Union africaine avait réalisé des progrès notables dans des domaines tels que l'élaboration du Programme minimum d'intégration (PMI), l'adoption de la Charte africaine de statistique, la mise en place de trois institutions financières panafricaines prévue aux termes de l'article 19 de l'Acte constitutif de l'Union africaine, la préparation du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PDIA) et l'élaboration de positions africaines communes dans différents domaines, notamment le commerce et la finance.

11. Le Commissaire aux affaires économiques a toutefois décrit les graves difficultés, liées à la mise en œuvre du Programme minimum d'intégration (PMI), notamment la disponibilité de ressources financières appropriées. Compte tenu de ces difficultés, il a rappelé que la quatrième édition de la

Conférence des ministres africains de l'intégration (COMAI IV) avait demandé à la Commission de l'Union africaine d'envisager, en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD), la possibilité de créer un fonds continental pour la mise en œuvre du programme, ainsi que de concevoir une étude des modalités de financement du fonds continental et d'entreprendre une série de consultations avec les communautés économiques régionales (CER) pour mettre au point une stratégie de financement du programme, et aligner le PMI avec les activités des CER afin de faciliter sa mise en œuvre au niveau national et régional.

12. S. E. M. Mohieldin Salim Ahmed, Ambassadeur du Soudan, a prononcé un discours au nom de la Présidente sortante de la cinquième session du Comité, S. E. Mme Nagat Hassan Mohamed Salih, Sous-secrétaire au Ministère du Commerce extérieur du Soudan. Il a souligné la nécessité pour les pays africains de formuler et de mettre en œuvre des politiques au niveau national et régional qui prennent en compte les tendances économiques basées sur le libre-échange et le commerce mondial des biens et des services. Il a dit qu'il était impératif aux pays de prendre en compte l'intégration régionale au niveau national et de poursuivre les politiques qui placent le commerce et les activités économiques au centre des stratégies du développement des pays. Il est nécessaire d'assurer la participation des parties prenantes telles que le secteur privé et les institutions appropriées a-t-il ajouté. Il a énuméré quelques bénéfices liés à l'intégration régionale. Ceux-ci comprennent les économies d'échelle, le transfert de technologie et d'expertise, et la réduction des coûts de transaction. À cet égard, il a souligné l'importance du transport, les routes, et le réseau de télécommunication qui faciliteraient le mouvement des biens, des services et des capitaux.

13. Dans son discours introductif, S. E. M. Ahmed Shide, Ministre d'État de la coopération économique extérieure de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, a indiqué que des événements importants comme le lancement de l'Union douanière du COMESA, le processus tripartite COMESA-CAE-SADC visant à établir une zone de libre-échange unique, l'initiative de la corne de l'Afrique et le plan minimum d'intégration de l'IGAD avaient contribué à une avancée vers la réalisation des objectifs d'intégration régionale et la création de la Communauté économique africaine. Toutefois, il restait encore des défis à relever comme l'insuffisance des infrastructures, la prolifération des CER et des déficits en ressources humaines et financières.

14. Il a soulevé l'impact négatif que les APE pourraient avoir sur les CER en Afrique. À noter, en particulier, les contentieux survenus avec l'Union européenne au cours des précédentes négociations relatives aux différentes configurations possibles pour un accord de partenariat économique complet. En ce qui concerne l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, les préoccupations portaient notamment sur les modalités relatives au commerce des marchandises et des services, des questions commerciales et l'appui au développement, conformément à une matrice compilée par la région. De l'avis du Ministre, même les négociations de Doha qui devaient être un «cycle de développement» n'avaient pas comblé les attentes. En conclusion, le Ministre a insisté sur l'impérieuse nécessité d'une intégration régionale de l'Afrique et a invité les pays à remédier au faible niveau de mise en œuvre des résolutions et des décisions des communautés économiques régionales, qui entravait le processus d'intégration.

15. **IV. Compte rendu des travaux**

Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

16. Les participants ont élu les pays membres ci-dessous pour constituer le Bureau de la sixième session sur la base de la rotation suivant la représentation sous-régionale:

Président:	Éthiopie
Premier Vice- Président:	Afrique du Sud
Deuxième Vice- Président:	Ghana
Troisième Vice- Président:	Gabon
Rapporteur:	Égypte

V. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail (point 3 de l'ordre du jour)

17. Les participants ont adopté l'ordre du jour et le programme de travail proposés (voir annexe).

VI. Deuxième séance: Bilan du programme d'intégration continentale (point 4 de l'ordre du jour)

18. Un représentant de la CEA a présenté un rapport de situation sur les initiatives prises en matière d'intégration régionale en Afrique depuis la réunion précédente et a demandé au Comité d'appuyer les efforts déployés par la CEA et l'UA en vue de mettre en chantier les programmes et activités prévus dans ce domaine. Étant donné l'importance stratégique de l'intégration régionale dans le développement socioéconomique du continent, les deux organisations ont jugé pertinent que le Comité soit pleinement informé des principales activités la concernant.

19. Il a commencé par exposer brièvement les résultats de la treizième session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenue du 1^{er} au 3 juillet 2009 à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne). Il a fait savoir aux participants que la Conférence avait approuvé le cadre pour la transformation de la Commission de l'Union africaine en une Autorité; que ladite Conférence avait également examiné la question de l'intégration du secrétariat du NEPAD dans la Commission de l'UA.

20. En outre, le nouveau Plan stratégique de la Commission de l'UA pour la période 2009-2012 avait été approuvé à la même session du Sommet de l'UA, tenu en Libye. Ce Plan consistait en quatre parties: l'orientation stratégique; les piliers stratégiques; la stratégie, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre; le projet de budget; et la matrice d'exécution. La première partie porte sur l'orientation stratégique et définit la vision de l'Union africaine, la mission et les valeurs fondamentales de la CUA et les attentes des parties prenantes, l'évaluation de l'environnement externe et interne et l'analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces. La deuxième partie est axée sur les piliers stratégiques qui sont fondés sur le mandat et la mission de la Commission, les attentes des parties prenantes, l'évaluation de l'environnement externe et interne et l'analyse. La Commission avait identifié quatre grands domaines d'intervention ou piliers stratégiques représentant des domaines stratégiques autour

desquels les principales activités de la Commission seraient organisées, et auxquels seraient alloués des ressources en vue de la réalisation des résultats escomptés. Il s'agit des domaines suivants:

- Paix et sécurité;
- Intégration, développement et coopération;
- Valeurs communes;
- Renforcement des institutions et capacités.

21. Le représentant de la CEA a noté qu'en dépit des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme d'intégration, un certain nombre de difficultés subsistaient, dont: i) l'appartenance de certains pays à différentes communautés économiques régionales et le chevauchement des activités qui en résultait pour lesdites communautés; ii) le manque de mécanismes de compensation pour les pays lésés dans les programmes d'intégration; iii) la faiblesse de l'infrastructure; iv) la présence de nombreux barrages routiers sur les voies africaine, les retards aux postes frontière, les longues procédures douanières injustifiées et la pratique de la corruption de la part de certains agents; et v) la faiblesse de l'environnement macroéconomique.

22. Pour conclure, il a demandé au Comité d'apporter son appui au programme de travail de la CEA, qui a permis aux États membres, aux communautés économiques régionales et à la Commission de l'Union africaine de bénéficier d'un appui technique solide dans leurs efforts visant à faire avancer la mise en œuvre du programme d'intégration continentale.

23. Les participants ont pris note de l'exposé du représentant de la CEA et l'en ont remercié. Ils ont exprimé leur préoccupation devant le fait que l'appartenance de la plupart des États membres à plusieurs communautés économiques régionales ralentissait le processus d'intégration continentale et ont demandé à la CEA et la CUA de mener une étude portant sur l'analyse des coûts-avantages pour les États membres appartenant à plus d'une communauté économique régionale (CER), estimant qu'une telle analyse s'imposait, afin d'aider les États membres à arrêter leur choix.

24. Ils ont également observé qu'il ressortait clairement de l'évolution récente de la situation du continent que le rythme de l'intégration continentale était très encourageant, notant que des réalisations importantes et utiles ont été accomplies par les communautés économiques régionales, notamment la décision tripartite du COMESA, de la SADC et de la CAE de créer une zone de libre-échange. Ils ont accueilli avec satisfaction le lancement par le COMESA de son Union douanière en juin 2009, et se sont félicités de la ferme intention de la CAE de créer un marché commun. Ils ont demandé que les réalisations des communautés économiques régionales soient soulignées, de façon à mettre en évidence les progrès importants que le continent a accomplis dans la mise en œuvre de son programme d'intégration.

25. Répondant à ces observations, les représentants de la CEA et de l'UA ont donné des exemples concrets sur les incidences négatives de l'appartenance de certains pays à plus d'une communauté économique régionale. Le représentant de la CEA a rappelé aux participants que la question de rationalisation avait été préalablement bien documentée par la CEA et constituait la principale question examinée dans son deuxième Rapport phare sur l'état de l'intégration régionale en Afrique (ARIA II). Il a également noté que les conclusions de cet examen avaient aussi joué un rôle important dans la décision de l'UA de reconnaître uniquement huit communautés économiques régionales comme piliers

de l'intégration continentale en Afrique. Il a noté que le deuxième Rapport susmentionné avait examiné les différentes difficultés que rencontreraient les pays membres qui appartiennent à plus d'une communauté économique régionale. Il a ajouté qu'il serait particulièrement compliqué pour n'importe quel pays d'adhérer à plus d'une union douanière. D'autres problèmes comprenaient la pression supplémentaire que créerait dans ce cas le paiement des plusieurs cotisations, le fait de disposer des ressources nécessaires à la participation à de nombreuses réunions et la nécessité de signer et de ratifier des protocoles différents. À cet égard, la CEA ne demandait qu'à apporter son aide aux pays ou aux communautés souhaitant approfondir l'étude de cette question.

26. Le représentant de la CUA a, pour sa part, informé la réunion que le Sommet de l'UA, qui s'était tenu en juillet 2006 à Banjul (Gambie), avait donné mandat à la Commission de l'UA de procéder à une étude quantitative de la rationalisation et que l'étude en question devrait normalement être achevée en décembre 2009. La CUA organiserait un atelier sur la validation auquel participeraient les États membres pour examiner ladite étude, une fois achevée. Il a exprimé l'espoir que les conclusions de cette étude aideraient les États membres à prendre une décision rationnelle en ce qui concerne leur adhésion à l'une ou l'autre des communautés économiques régionales.

VII. Programme minimum d'intégration (point 5 de l'ordre du jour)

27. Un représentant de la Commission de l'Union africaine (CUA) a fait un exposé sur le «Programme minimum d'intégration», adopté à la quatrième Conférence des ministres africains chargés de l'intégration, tenue en mai 2009 à Yaoundé (Cameroun) et approuvé par le Sommet de l'UA tenu en juillet 2009 à Syrte (Libye). Il a appelé l'attention sur le concept du Programme minimum d'intégration en mettant en exergue ses objectifs, sa portée et son contenu, en expliquant que celui-ci consistait en un ensemble d'activités et de programmes convergents à mettre en œuvre par les parties prenantes en vue d'accélérer l'exécution du programme d'intégration continentale.

28. Le représentant de la CUA a mentionné les secteurs considérés comme prioritaires dont s'occuperont les communautés économiques régionales au cours de la première phase du Programme minimum d'intégration (2009 - 2012). Il s'agit de: la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux; la paix et la sécurité; l'énergie et l'infrastructure; l'agriculture; le commerce; l'industrie; l'investissement et les statistiques. Il a également mis en exergue d'autres activités en cours de mise en œuvre par les communautés économiques régionales qui comprennent notamment: les affaires politiques; la science et la technologie; et les affaires sociales.

29. Il a signalé que la CUA organiserait, en étroite coopération avec les États membres et les communautés économiques régionales, des réunions sectorielles portant sur le ciblage des projets ou activités prioritaires, la fixation de calendriers bien définis pour leur mise en œuvre, et l'identification des principales sources de financement. En outre, il a informé la réunion que la CUA collaborait étroitement avec la Banque africaine de développement (BAD) pour examiner la possibilité d'établir un fonds continental destiné à la mise en œuvre du Programme minimum d'intégration (PMI).

30. Dans sa conclusion, le représentant de la CUA a fait savoir qu'il était de la plus haute importance de parvenir à un consensus sur les activités du programme minimum d'intégration qui devront être exécutées afin d'accélérer la mise en œuvre des plans d'intégration tant régionale que continentale.

31. Les participants ont pris acte de l'exposé et en ont remercié le représentant de la Commission de l'UA. Notant que le Programme minimum d'intégration constituait un cadre important pour faire avancer le programme d'intégration continentale, ils ont préconisé que les activités relevant du Programme minimum d'intégration bénéficient de priorité. Ils ont insisté sur le fait que ce Programme devait tenir compte des priorités des communautés économiques régionales et des États membres et se sont interrogés sur les sources de financement des activités de ce Programme, les ressources actuelles étant limitées. Ils ont aussi fait appel à la CUA pour qu'elle tienne des consultations approfondies sur le choix des projets prioritaires.

32. Dans sa réponse sur les préoccupations soulevées par les participants, le représentant de la CUA a fait observer que le Programme minimum d'intégration était un élément du programme stratégique global de l'UA et représentait un processus évolutif fondé sur des études détaillées et des consultations approfondies avec les États membres et les communautés économiques régionales. Il a expliqué à la réunion les différentes étapes et scénarios examinés dans l'élaboration du Programme minimum d'intégration, notant que ce dernier était également guidé par les principes du Traité d'Abuja.

VIII. Évolution du commerce intra-africain (point 6.a de l'ordre du jour)

33. Un représentant du secrétariat de la CEA a présenté le document portant la cote E/CEA/CTRCI/6/3 traitant de l'évolution du commerce intra-africain, qui aborde les points suivants: importance du commerce intra-africain, structures des exportations et des importations de l'Afrique et potentiel du commerce intra-africain.

34. Il a déclaré que le commerce intra-africain était un secteur dont le potentiel de croissance n'avait encore été que partiellement exploité malgré les efforts d'intégration régionale consentis. Les communautés économiques régionales (CER) et les États membres, désireux d'encourager les échanges intra-africains, en avaient fait le moteur du développement de l'Afrique. De 2000 à 2007, les statistiques montraient que le commerce intra-africain était resté faible, aux alentours de 9% en moyenne, et qu'un petit nombre de pays de la région le dominait grâce à leur niveau d'industrialisation et de compétitivité plus élevé, par comparaison. Ces statistiques montraient également que les échanges de l'Afrique étaient avant tout orientés vers l'extérieur, l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique étant les principales destinations des exportations ainsi que les principales sources d'importation. La Chine, en particulier, et l'Asie, en général, étaient aussi d'importants marchés à l'exportation pour l'Afrique. Il n'en demeurait pas moins que les exportations au sein des CER avaient enregistré, en général, un taux de croissance moyen de 15%, et la croissance des exportations intra-africaines était de 25%. La croissance des échanges intra-africains avait dépassé de quelque 10% celle des échanges de l'Afrique avec le reste du monde, ce qui était de bon augure pour l'avenir des échanges intra-africains. L'Afrique disposait du potentiel nécessaire pour satisfaire, à partir de ses propres sources, ses besoins en matière d'importations de certaines catégories de produits, en particulier les combustibles, les boissons et le tabac, les minerais, les métaux et les pierres précieuses. Cependant, il apparaissait que la gestion du continent en ce qui concerne l'autosuffisance en produits alimentaires de base était déficiente.

35. Les participants ont félicité le représentant de la CEA de sa présentation. Au cours des débats qui ont suivi, le Comité a noté que les pays avaient des structures de production similaires, orientées

vers l'exportation de produits primaires, dont les minéraux, le bois, le café, le cacao et d'autres matières premières pour lesquelles la demande est essentiellement tournée vers l'extérieur. La dépendance à l'égard des principaux produits de base venait également de l'absence de capacités industrielles fortes qui permettraient de diversifier la production de produits manufacturés, ce qui obère la capacité d'encourager l'expansion du commerce intra-africain. Les pays pourraient augmenter la demande de produits sur leur marché régional, s'ils diversifiaient la structure de leur production. Le Comité a aussi noté qu'il conviendrait d'envisager la diversification dans une perspective de développement à long terme englobant des tentatives visant à améliorer la formation de capital grâce à la hausse des revenus et de l'épargne ainsi qu'à augmenter les flux d'investissement étranger direct (IED), ceci afin de soutenir les investissements réalisés dans la diversification et la stimulation de l'offre. Le Comité a noté, en outre, que les changements dans les habitudes de consommation en faveur des produits provenant du continent africain pouvaient constituer une incitation à la stimulation de l'offre provenant de producteurs locaux, ce qui donnerait un coup de fouet aux échanges intra-africains. Les débats ont également porté sur le commerce dans le secteur informel et le rôle que ce dernier pourrait jouer dans l'accroissement des échanges au sein du continent si les gouvernements le soutenaient suffisamment.

IX. Situation des transports en Afrique (point 6.b. de l'ordre du jour)

36. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat de la CEA a fait une présentation intitulée «Situation des transports en Afrique». Il a indiqué l'importance de l'infrastructure et des services de transport pour atteindre la croissance économique, parvenir à réduire la pauvreté, réaliser la libre circulation des personnes et des biens, et l'intégration régionale. Malgré des progrès considérables réalisés, le secteur des transports en Afrique faisait toujours face à de graves difficultés et tous les modes de transport (routier, ferroviaire, aérien, maritime et fluvial) se caractérisaient par la très faible densité de leurs réseaux, le mauvais état des infrastructures, le manque d'entretien et/ou la vétusté des équipements, l'absence d'interconnexion du fait de tronçons manquants, la pénurie de capacités humaines et institutionnelles dans les domaines de la gestion des opérations de transport ainsi que par l'absence de sécurité et de sûreté en ce qui concerne les marchandises et les passagers transportés. Tous ces éléments avaient manifestement contribué au coût élevé des transports sur le continent.

37. Le représentant du secrétariat de la CEA a également relevé que des progrès avaient été accomplis en vue d'améliorer les infrastructures et des services de transport. Il convenait de noter tout particulièrement, à cet égard, les décisions et résolutions adoptées par la Conférence des chefs d'État de l'Union africaine pour accélérer le développement des infrastructures. Il a été noté que plusieurs pays africains avaient instauré des fonds pour le développement du réseau routier et des organismes chargés de sa gestion afin d'assurer un financement prévisible et durable à l'entretien des routes. Les participants ont été informés que les pays africains avaient adopté des projets de développement du transport routier visant à intégrer les stratégies en matière de transport à leurs objectifs de réduction de la pauvreté.

38. Le représentant de la CEA a également présenté les principales difficultés du secteur des transports en Afrique, qu'il a résumées comme suit: absence ou application insuffisante de politiques des transports, insuffisance du réseau d'infrastructures, insuffisance du financement, manque de capacités humaines et institutionnelles appropriées, insuffisance des mesures de facilitation du transport et coût élevé des transports, en particulier dans les pays sans littoral, sûreté et sécurité insuffisantes,

nécessité de moderniser les flottes de tous les modes de transport, faible prise en compte des questions environnementales et des mesures de lutte contre la pollution, sous-exploitation des nouvelles technologies de l'information et des communications, absence de bases de données appropriées et nécessité de prendre en compte la lutte contre le VIH/sida et les questions de parité dans les politiques et programmes relatifs aux transports.

39. Il a conclu sa présentation en proposant l'adoption par les parties prenantes des recommandations ci-après:

- Montrer une volonté politique réelle et faire des efforts soutenus dans le secteur des transports;
- Adopter une approche intégrée de la politique de développement des transports en prenant en compte tous les modes de transport;
- Poursuivre les réformes entreprises dans le secteur des transports et mettre en place des cadres réglementaires permettant une plus grande participation du secteur privé dans la gestion et le financement des projets d'infrastructure, et promouvoir les partenariats public-privé;
- Assurer une plus grande sécurité et une plus grande sûreté dans tous les modes de transport;
- Renforcer les ressources humaines et institutionnelles et réhabiliter les écoles de formation;
- Mettre en place des bases de données permettant de mesurer les progrès réalisés dans le secteur des transports;
- Accroître les mesures de facilitation des transports;
- Promouvoir l'utilisation accrue des TIC dans le secteur des transports;
- Promouvoir la construction des tronçons manquants dans l'infrastructure des transports et harmoniser les normes aux niveaux sous-régional et régional.

40. Les participants ont félicité le représentant de la CEA de sa présentation et ont pris acte du rapport.

X. Financement des infrastructures en Afrique (point 7 de l'ordre du jour)

41. Une représentante de la BAD a fait une présentation sur le financement des infrastructures sur le continent, notant que le Groupe de la Banque était convaincu que les infrastructures restaient indispensables à son développement. Depuis qu'elle avait vu le jour en 1964, la BAD avait participé au financement des infrastructures en Afrique dans tous les secteurs de l'économie, de l'agriculture (barrages, systèmes d'irrigation, chemins d'exploitation, etc.) aux transports (infrastructures routières, ferroviaires, maritimes et fluviales ou aériennes) en passant par l'éducation et la santé (écoles, hôpitaux, etc.).

42. Au cours des 10 dernières années, et surtout depuis l'adoption du programme NEPAD de l'Union africaine, suivie de la mission que celle-ci avait confiée au Groupe de la BAD de développer les infrastructures dans le cadre de ce même programme, la Banque avait multiplié ses opérations de financement des infrastructures, non comme une fin en soi mais comme un moyen de consolider

l'intégration régionale, le commerce, la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux, de développer l'agriculture grâce à la construction de chemins d'exploitation, de barrages et de systèmes d'irrigation et de promouvoir les communications en mettant en place des infrastructures permettant d'utiliser les TIC, des réseaux de transport et des installations d'approvisionnement en énergie.

43. Outre ses opérations courantes de développement des infrastructures, le Groupe de la BAD avait financé, de 2004 à 2008, à hauteur de plus d'un milliard de dollars des États-Unis par an, la création d'infrastructures dans le cadre du plan d'action à court terme du NEPAD. Actuellement, la BAD, la Commission de l'Union africaine (CUA), la CEA et les CER seraient en train de mettre au point le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PDIA), combinaison de différents programmes de développement de ce type sur le continent (études de plans directeurs de la CUA, initiatives en matière de politiques continentales financées par l'Union européenne (UE) et le Cadre stratégique à moyen et long terme du NEPAD, financé par le Groupe de la BAD). La représentante de la BAD a informé les participants que la mise en œuvre du PDIA, qui serait appliqué pendant 20 ans par les trois institutions panafricaines et leurs partenaires avec des moyens financiers considérables qu'il fallait encore mobiliser, devrait être prête fin 2010 au plus tard.

44. Traditionnellement, la Banque finançait le développement des infrastructures à partir de ses mécanismes de prêt à des conditions libérales (FAD) et non libérales (BAD). Toutefois, au cours des 10 dernières années, elle avait intensifié les opérations qu'elle réalisait dans le secteur privé pour financer les infrastructures du continent. Hormis ces opérations, qui relevaient strictement du secteur privé, elle favorisait aussi les partenariats public-privé en vue de soutenir le développement des infrastructures.

45. La représentante de la BAD a également informé les participants de l'existence de fonds et mécanismes spéciaux comme le Fonds de préparation des projets d'infrastructure du NEPAD, le Fonds africain pour l'eau, le mécanisme d'aide aux pays à revenu intermédiaire, qui ont été instaurés pour étayer le développement du financement des infrastructures. Pour accélérer le rythme de la création d'infrastructures, la Banque avait également mis en place des instruments de sensibilisation et de mobilisation des ressources, tels que le Consortium pour les infrastructures en Afrique et des mécanismes de réduction des risques comme le mécanisme d'aide aux États fragiles.

46. Tous ces instruments et mécanismes instaurés par la Banque avaient drainé plus de deux milliards de dollars des États-Unis par an vers le développement des infrastructures sur le continent, surtout au cours de la décennie écoulée. La Banque utilisait ces ressources pour obtenir, grâce à des partenariats et à diverses activités de cofinancement exécutées de concert avec différents partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, des fonds supplémentaires nécessaires au financement des infrastructures. À cet égard, elle hébergeait et gérait plusieurs fonds d'affectation spéciale également au service du financement du développement, et notamment du développement des infrastructures.

47. Les participants en ont pris bonne note et ont remercié la représentante de la BAD de sa présentation. Soulignant l'importance des infrastructures pour l'avancée du développement socioéconomique du continent, ils ont noté que le PDIA devait être aligné sur les plans directeurs déjà mis en place par les États membres et les CER en matière d'infrastructures. Ils ont aussi appelé à améliorer l'infrastructure des couloirs de transport, de façon à permettre une plus grande facilitation du

commerce, ainsi qu'à redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources afin de soutenir le développement des infrastructures sur le continent.

XI. Table ronde de haut de niveau sur l'intégration régionale (point 8 de l'ordre du jour)

48. Pour des raisons indépendantes de leur volonté, les ministres invités n'ont pas pu être présents à la réunion sur le point 8 de l'ordre du jour relatif au débat de haut niveau sur le statut de l'intégration régionale en Afrique.

XII. Prise en compte de l'intégration régionale au niveau national (point 9 de l'ordre du jour)

49. Dans sa présentation, intitulée «*Prendre en compte l'intégration régionale au niveau national*», le représentant de la CEA a évoqué les divers aspects de cette question, y compris la nécessité d'instaurer des cadres institutionnels appropriés, de ratifier des protocoles y afférents et de s'engager à mettre en œuvre des accords régionaux au niveau national. Selon lui, promouvoir l'intégration régionale aux échelons nationaux était plus une affaire de mise en œuvre que de coucher par écrit des recommandations et des résolutions. Alors qu'un petit nombre de pays avaient créé des ministères de l'intégration régionale, un assez grand nombre avaient, pour des raisons budgétaires ou autres, disséminé des ministères compétents en la matière entre leur ministère des affaires étrangères, du commerce et des finances. Quoi qu'il en soit, le ministère compétent en matière d'intégration régionale devrait avoir les compétences et les ressources requises pour faire efficacement office de mécanisme de coordination de l'intégration régionale au niveau national. Il importait également que les États membres fassent en sorte de ratifier plus rapidement les protocoles, d'incorporer les traités et protocoles régionaux dans les lois nationales, les mécanismes réglementaires et les programmes et affectations budgétaires. Cela améliorerait la mise en œuvre des accords régionaux à l'échelon national.

50. Un représentant de l'Université Eduardo Mondlane, au Mozambique, a fait une présentation succincte portant sur la création, en 2007, du Centre d'étude sur l'intégration régionale et le droit de la SADC (CEDIR), au sein de l'Université avec l'appui technique et financier de la CEA. Ce Centre appuierait ainsi le processus d'intégration régionale et constituerait un appui scientifique crédible à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques aux niveaux régional et national. Au nombre de ses activités figureraient une formation universitaire et professionnelle, notamment de niveau licence, la mise au point de cours spécialisés et la dispense de cet enseignement, des travaux de recherche sur l'intégration régionale et les lois des pays de la SADC dans le cadre d'une collaboration et l'harmonisation des cadres juridiques et réglementaires, le renforcement des capacités et des activités de vulgarisation, la mise au point de programmes de développement et de gestion des connaissances, ainsi que la publication et la diffusion de documents de recherche. Ce Centre, dont le plan d'entreprise est en cours d'élaboration, chercherait à établir et à maintenir une étroite collaboration avec les États membres, d'autres institutions internationales et régionales, tout comme avec des partenaires de développement pour atteindre ses objectifs.

51. Tout en remerciant le représentant de la CEA, les participants ont fait remarquer qu'il aurait été utile que l'exposé inclue une liste à jour des pays qui avaient procédé à la mise en œuvre de la décision EX.CL/Dec.437 (XIII) du Conseil exécutif de l'Union africaine, selon laquelle les États membres devraient créer des structures pour coordonner tous les programmes d'intégration. Il aurait été également utile d'indiquer la raison pour laquelle certains États membres ne l'avaient pas fait et

d'inclure une analyse de la question de savoir si les pays qui avaient un ministère compétent en matière d'intégration avaient pris en compte l'intégration régionale dans leurs programmes nationaux.

52. À l'occasion d'un échange de données d'expérience, un représentant du Zimbabwe a indiqué aux participants que le Ministère zimbabwéen de l'intégration régionale avait créé un Centre de ressources en matière d'intégration régionale ouvert au public, afin de remédier au manque d'information sur ce sujet. Le Zimbabwe utilisait des outils faisant appel aux TIC pour communiquer avec différentes parties prenantes sur des questions d'intégration régionale ainsi que pour diffuser des informations afin d'engager un dialogue avec les citoyens.

53. La réunion a débattu de la question de l'établissement de la structure, conformément à la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.437 (XIII), et a recommandé que les États membres qui n'ont pas mis en œuvre cette décision puissent faire un effort pour mettre en place ces structures

54. En vue de minimiser la duplication des efforts et les chevauchements, la réunion a demandé à la CEA et à la CUA d'explorer la possibilité d'harmoniser leurs réunions et programmes sur le commerce et l'intégration régionale. À cet effet, la CEA devrait explorer la possibilité d'aligner le Comité du commerce et de la coopération et de l'intégration régionales avec la Conférence des ministres de l'UA chargée de l'intégration régionale.

XIII. Mise en œuvre des programmes de facilitation du commerce en Afrique, à l'échelle des communautés économiques régionales (CER) et des couloirs de transport (point 10 de l'ordre du jour)

55. Des exposés ont été faits par les représentants des CER et organisations sous-régionales suivantes: Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) et le Groupe du couloir de Walvis Bay. Le représentant de la CEN-SAD a mis l'accent sur les missions et les activités de son organisation en matière de libéralisation du commerce. Il a indiqué que la CEN-SAD visait à établir une zone de libre-échange dans le cadre d'un grand marché couvrant 29 pays et intégrant les modalités et les mécanismes appliqués dans les CER et les organisations intergouvernementales opérant au sein d'un même espace, notamment la CEMAC, le COMESA, la CEEAC, la CEDEAO, l'UEMOA et l'UMA. Il a par ailleurs souligné l'appui qu'apportent la CEA et la BAD à la CEN-SAD.

56. Le représentant de la CEPGL a fait l'historique de son organisation, qui venait d'être redynamisée avec comme objectif de devenir une communauté de proximité tournée vers la satisfaction des besoins immédiats de ses États membres. Les principaux domaines sur lesquels l'organisation concentrera ses efforts dans le cadre de l'exécution de son plan de développement pour la période 2010-2014 sont les suivants:

- Paix et sécurité, démocratisation et bonne gouvernance;
- Sécurité alimentaire et agriculture;
- Éducation et recherche;
- Énergie, infrastructure et communication;
- Investissements.

57. Le représentant de la CEPGL a aussi entretenu les participants à la réunion de l'appui que la CEA apporte à son organisation. Parallèlement à ces exposés, les participants ont été informés du programme de travail de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) par le représentant de l'Afrique du Sud, et de celui de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) par le représentant de l'Éthiopie, pays qui assure la présidence en exercice de l'Autorité.

58. Les exposés ont été suivis de commentaires de la part des représentants des pays. Le Comité, après avoir noté que les pays comptaient en général sur l'aide extérieure pour financer leurs programmes d'infrastructure, a indiqué que ceux-ci devraient explorer aussi la possibilité de mobiliser des ressources internes grâce à des arrangements bilatéraux entre eux. Il a aussi souligné qu'il était nécessaire d'échanger des informations et des données d'expérience pour éviter le double emploi.

59. Un représentant du Groupe de corridor de Walvis Bay a fait un bref exposé sur les objectifs et les activités du Groupe. Il a affirmé que celui-ci avait été créé en 2000 pour permettre de répondre à la demande régionale croissante de capacités en matière de transport. La Namibie et le port de Walvis Bay offraient de nombreux avantages pour le commerce entre la SADC, d'une part, et l'Europe et les Amériques, d'autre part. Le principal avantage consistait dans la position géographique de ce port, qui représentait pour la SADC la voie d'accès la plus courte aux marchés européens et américains. Le Groupe avait, grâce à ses principales routes (Trans-Kalahari Corridor, Trans-Caprivi Corridor et Trans-Cunene Corridor), accru l'utilisation des couloirs du port de Walvis Bay. Cet accroissement de trafic avait permis, entre autres choses, de créer des emplois aussi bien pour les Namibiens que pour les industries de transport (transit, acheminement du fret par voie ferroviaire ou terrestre, services et entretien pour les camions, etc.) des pays de la SADC; il avait, en outre, permis d'augmenter les possibilités d'importation et d'exportation des pays sans littoral de la SADC, d'économiser du temps et de l'argent et, partant, de réduire les coûts de transport.

XIV. Questions relatives au commerce international: état de l'Initiative Aide pour le commerce en Afrique et avancement des négociations relatives aux accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (point 11 de l'ordre du jour)

60. Un représentant de la CEA a fait une présentation au titre de ce point d'ordre du jour. Il a exposé le contexte historique des accords de partenariat économique (APE) entre les pays africains et l'Union européenne (UE). À cet égard, il a noté que les APE étaient les successeurs de l'Accord de partenariat de Cotonou, lequel n'avait pas apporté d'avantages sociaux et économiques substantiels aux pays africains. Il a ajouté que les APE devaient être conclus en 2007, mais que cela n'avait pas été le cas, même si certains pays avaient signé des accords intérimaires. Il a aussi mis en exergue certaines questions litigieuses liées aux négociations sur les APE, notamment la dimension développement dans les accords.

61. S'agissant du Cycle de négociations de Doha de l'OMC, le représentant de la CEA a fait part de certaines attentes de l'Afrique, notamment: meilleur accès aux marchés; suppression des subventions aux exportations des pays développés; règles équilibrées; traitement spécial et différencié; assistance technique et renforcement des capacités et transfert de technologie. Il a ajouté que le Cycle de Doha aurait été considéré comme un succès, si les Africains avaient pu tirer un plus grand parti de la croissance du commerce mondial et si l'espace politique africain avait été suffisamment épargné pour

permettre aux pays d'adopter des politiques commerciales dynamiques et de les adapter aux circonstances. Il a indiqué que les gains potentiels issus du Cycle de négociations de Doha seraient inégalement partagés. Par exemple, si la libéralisation ne devait concerner que les biens, la part de l'Afrique subsaharienne des gains totaux serait négligeable. La libéralisation des services n'améliorerait pas les gains globaux, mais la part de l'Afrique resterait négligeable. Seul la levée des obstacles au commerce de l'Afrique pourrait accroître les bénéfices que le continent pourrait tirer de la libéralisation.

62. Un représentant de la CEA a fait une présentation sur l'état de l'Initiative Aide pour le commerce. Il a expliqué que la raison d'être de l'Initiative était d'aider les pays en développement, en particulier les moins avancés, à renforcer leurs compétences et leurs infrastructures commerciales pour pouvoir appliquer les accords conclus dans le cadre de l'OMC et en tirer bénéfice et pour accroître leurs échanges. Il a souligné qu'il était important de suivre les flux d'aide pour le commerce, en insistant sur le fait que cela était nécessaire pour dire si les vrais besoins du continent étaient satisfaits. Le suivi était également essentiel pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative. À cet égard, l'intervenant, se fondant sur des données de l'OCDE, a indiqué que le taux de croissance de l'aide pour le commerce en Afrique entre 2000 et 2006 était de 12,8%, contre 27,7% pour les aides non commerciales et 23,5% pour l'aide publique au développement en général. Il a ajouté que ces chiffres étaient importants à connaître pour soutenir que l'aide pour le commerce ne devrait pas exister au détriment des autres formes d'aide.

63. Le représentant de la CEA a fait des observations sur les flux d'aide pour le commerce en direction de l'Afrique, en soulignant les énormes disparités concernant la part par habitant de cette aide pour les pays du continent et les fluctuations de celle-ci au niveau national, qui suscitent des inquiétudes quant à son efficacité. Il a aussi fait observer que l'essentiel de l'aide n'allait pas nécessairement aux pays qui, au regard de certains indicateurs conçus pour évaluer les besoins, le méritaient le plus.

64. Le représentant de la CEA a souligné que la plupart des experts africains ne portaient pas le même regard positif sur l'Initiative Aide pour le commerce que les donateurs. Ces experts avaient exprimé leur scepticisme quant aux progrès dans la mise en œuvre de l'Initiative. Ce scepticisme est lié à plusieurs facteurs, notamment à des problèmes aussi essentiels que la définition, la portée et le mécanisme de prestations nécessaires à la continuité de l'aide, le manque de progrès réel dans des domaines prioritaires comme l'infrastructure, et la facilitation du commerce; la multiplication des catégories d'aide pour le commerce, etc. Il a conclu en indiquant les domaines sur lesquels la CEA devrait porter une attention spéciale dans les quelques années à venir, à savoir l'appui aux projets régionaux d'aide pour le commerce, la mise en œuvre de ces projets, le suivi de l'impact de l'aide pour le commerce et l'assistance à l'affinement des mécanismes d'évaluation et de suivi.

65. Les participants à la réunion ont pris note des deux rapports et remercié les représentants de la CEA pour leur présentation. Dans le débat qui s'en est suivi, le Comité a souligné que la faible influence des pays africains sur les négociations de l'OMC, en dépit du bon travail accompli par les négociateurs basés à Genève, pouvait en partie tenir au faible pouvoir de négociation de l'Afrique, dû lui-même à la faible participation du continent au commerce mondial et à sa dépendance vis-à-vis de l'aide des pays développés. Le Comité a rappelé que les chefs d'État et de gouvernement avaient demandé à l'Union africaine de coordonner et d'harmoniser les efforts de l'Afrique concernant le Cycle

de négociations de Doha et les accords de partenariat économique, face aux puissants groupes d'intérêts auxquels le continent se heurtait dans les négociations. À cet effet, l'UA s'efforce d'harmoniser la position des pays africains dans les négociations. Dans ce cadre, l'UA et la CEA avaient mis au point un modèle destiné à guider les pays africains et les CER dans les négociations concernant les accords de partenariat économique. Le modèle avait été approuvé par les ministres africains du commerce.

66. Le Comité a souligné qu'il fallait se préparer sérieusement aux réunions ministérielles de l'OMC, notamment en arrêtant une vision continentale claire et en veillant à une participation au plus haut niveau des pays africains. Au regard du peu d'intérêt que, d'après de nombreuses études, susciterait le Cycle de négociations de Doha, les pays africains devraient multiplier leurs efforts pour renforcer le commerce intracontinental.

67. Le Comité a reconnu que le manque de clarté dans la définition de l'aide pour le commerce entravait le suivi de la mise en œuvre de l'Initiative. Il a par conséquent proposé que les pays africains définissent l'aide pour le commerce en fonction du type d'assistance dont ils ont besoin pour faire face aux contraintes de l'offre. Cependant, plus que la définition de l'aide pour le commerce, ce qui comptait pour ces pays c'était de mettre en place des mécanismes assurant une utilisation judicieuse des ressources existantes. Cela permettrait de dissiper l'idée très répandue auprès des donateurs que le continent ne serait pas capable d'absorber les ressources disponibles.

68. Le Comité a été informé que l'OMC, durant les quelques années à venir, mettrait l'accent sur la mobilisation des ressources, notamment en faveur des projets d'infrastructure qui appuient grandement le commerce. L'organisation soutiendra également la dimension régionale de l'aide pour le commerce. À cet égard, elle avait apporté un appui substantiel sous forme de campagne de sensibilisation au projet pilote «de Couloir nord-sud», qui entre dans le cadre de l'aide pour le commerce.

XV. Examen de l'appui apporté par la CEA et le système des Nations Unies à la mise en œuvre du NEPAD (point 12 de l'ordre du jour)

69. Une représentante du secrétariat de la CEA a fait un exposé sur le soutien qu'apporte la CEA à la mise en œuvre du NEPAD. Elle a indiqué que la CEA continuait à apporter un appui institutionnel substantiel au programme du NEPAD grâce à un secrétariat totalement dévoué. L'intervenante a souligné que l'appui de la CEA avait pour objectif de renforcer le soutien apporté à l'échelle du système des Nations Unies à la mise en œuvre du NEPAD aux niveaux régional et sous-régionaux, en améliorant les processus, le contenu des interventions et les résultats des mesures prises par le système des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre du Partenariat. L'oratrice a noté, en outre, que la coopération et la collaboration de la CEA avec d'autres institutions et organismes des Nations Unies à l'appui du NEPAD s'inscrivaient dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale spécifiquement chargé de coordonner l'appui de l'ONU au Partenariat. Elle a souligné que la CEA jouait un rôle clef à la fois en tant que coordonnateur stratégique du Mécanisme de coordination régionale et en tant que partie prenante active à ce Mécanisme, ce qui permettait au système des Nations Unies d'être uni dans l'action à l'appui de l'Union africaine et du NEPAD. Elle a également donné des informations aux participants sur la structure du Mécanisme et sur les neuf groupes thématiques qui lui servent de volets opérationnels. Elle a fait remarquer que, dans le cadre des groupes thématiques, des activités étaient recensées et mises en œuvre à l'appui de l'Union africaine et du

NEPAD. La CEA était associée étroitement aux activités menées au titre de ces groupes thématiques. Selon l'intervenante, les activités menées ont un impact tangible sur la mise en œuvre des grands programmes de développement régionaux et sur la situation institutionnelle à l'appui de l'Union africaine et du NEPAD.

70. La représentante de la CEA a fait observer également que des activités de fonds à l'appui de l'UA/NEPAD étaient entreprises dans les domaines complémentaires ci-après:

- Appui institutionnel et assistance technique à la Commission de l'Union africaine, au secrétariat du NEPAD et aux commissions économiques régionales pour renforcer leurs capacités en vue de la mise en œuvre des projets du NEPAD;
- Contribution significative à la mise en œuvre des initiatives prioritaires du NEPAD: Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), Mécanisme d'évaluation intra-africaine, Évaluation mutuelle de l'efficacité du développement;
- Sensibilisation et communication aux fins du Programme du NEPAD.

71. La représentante de la CEA a souligné que l'organisation était convaincue qu'un appui cohérent et coordonné à l'échelle du système des Nations Unies avait été apporté à l'Union africaine et au NEPAD grâce au Mécanisme de coordination et avait abouti aux principales réalisations, notamment:

- Le renforcement de la coordination régionale et de l'appui en vue d'une mise en œuvre efficace du NEPAD, entre les organismes des Nations Unies et entre les Nations Unies et les organisations africaines;
- Une meilleure sensibilisation des fonds et organismes des Nations Unies au principe de «l'unité d'action» au niveau régional;
- La participation accrue des organisations régionales et sous-régionales africaines au processus du Mécanisme de coordination;
- La coprésidence de réunions par les organisations régionales et sous-régionales africaines;
- La présence de représentants de haut niveau aux réunions annuelles du Mécanisme;
- Un appui institutionnel et une assistance technique performante à l'UA, au secrétariat du NEPAD et aux communautés économiques régionales;
- Une importante contribution à la mise en œuvre des initiatives prioritaires du NEPAD: CAADP, Mécanisme d'évaluation intra-africaine, Évaluation mutuelle de l'efficacité du développement.

72. La représentante de la CEA a aussi fait remarquer qu'en dépit de ces réalisations, un certain nombre de défis subsistaient au nombre desquels, le manque d'engagement de la part des institutions et des dirigeants de haut niveau, des fonds, programmes et organismes des Nations Unies et également des organisations africaines régionales et sous-régionales, l'absence de mécanismes de responsabilisation et le manque d'engagement des institutions, l'intégration insuffisante des questions sectorielles dans les activités menées dans le cadre du groupe thématique – questions homme-femme, jeunes, intégration régionale et élaboration de plans d'entreprise conjoints.

73. La représentante a par ailleurs fait un tour d'horizon du programme de travail et des priorités pour l'exercice biennal 2010-2011 et a demandé au Comité de soutenir le programme de travail de la CEA de façon à fournir un appui cohérent et coordonné à l'échelle du système des Nations Unies à l'UA et à son programme du NEPAD à tous les niveaux.

74. Les participants à la réunion ont félicité la représentante pour son exposé. Dans les débats qui ont suivi, les participants ont souhaité avoir des informations sur le processus en cours visant à intégrer le NEPAD dans la structure de l'Union africaine et savoir quel sera l'impact de ces changements sur la coordination de l'appui apporté à l'échelle du système des Nations Unies. Dans sa réponse, la représentante de la CEA a souligné que le NEPAD était un programme de l'Union africaine qui offrait un cadre de partenariat et que le système des Nations Unies continuerait d'appuyer de façon coordonnée le NEPAD. Quant à la question concernant le type d'appui fourni par la CEA au Mécanisme d'évaluation intra-africaine, il a été noté que la CEA apportait une contribution non négligeable aux différents processus du Mécanisme par le biais de la recherche, de la sensibilisation, de l'assistance technique, de la mobilisation des ressources et autres initiatives.

XVI. Examen du programme de travail de la Division du NEPAD et de l'intégration régionale (NRID), y compris les priorités pour le prochain exercice biennal 2010-2011 (point 13 de l'ordre du jour).

75. La représentante du secrétariat de la CEA a indiqué que les principaux objectifs de la Division du NEPAD et de l'intégration régionale étaient de renforcer le processus d'intégration régionale en Afrique, de consolider l'appui apporté par le système des Nations Unies à la mise en œuvre du NEPAD aux niveaux régional et sous-régional et de soutenir le secrétariat du Partenariat. Pour atteindre ces objectifs, la Division du NEPAD et de l'intégration régionale est divisée en trois entités: section de l'intégration régionale, section des infrastructures et du développement des ressources naturelles, et section d'appui au NEPAD.

76. Les principaux domaines de travail de la Division sont:

- La promotion de l'intégration régionale;
- L'appui institutionnel à la Commission de l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et aux États membres;
- L'évaluation de l'intégration régionale en Afrique;
- L'assistance aux questions du commerce intra-africain;
- L'infrastructure et la mise en valeur des ressources naturelles (transport, énergie, eau et secteur minier);
- L'appui au NEPAD en qualité de partenaire stratégique.

77. La représentante de la CEA a présenté dans les grandes lignes les principaux résultats de la Division ainsi que les priorités pour 2008-2009. Les principales activités entreprises ont été la publication du Rapport de la série ARIA en collaboration avec la CUA et la BAD, le renforcement des capacités des CER et des États membres et l'appui à la mise en œuvre du NEPAD.

78. La représentante de la CEA a informé les participants des activités prévues pendant l'exercice biennal 2010-2011, qui sont notamment:

- La poursuite de la publication de l'état de l'intégration régionale en Afrique;
- Le suivi de l'avancement du programme de développement des infrastructures en Afrique (PDIA);
- Une meilleure intégration régionale;
- La création d'un Observatoire sur l'intégration régionale;
- L'organisation d'une formation de groupe, de séminaires et d'ateliers.

79. Enfin, la représentante de la CEA a indiqué que lors de la mise en œuvre de ses activités, la Division s'efforçait de favoriser le partenariat avec les organismes du système des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres institutions partenaires compétentes.

80. Le Comité a félicité la CEA de ses travaux visant à faire avancer le programme d'action continental ainsi que de sa contribution à la formulation de politiques rationnelles en matière d'infrastructures. Il a également remercié la CEA de l'appui technique qu'elle avait apporté aux CER et aux États membres. Il a demandé que des ressources plus importantes soient allouées à la CEA pour lui permettre de renforcer l'appui technique qu'elle apporte à la Commission de l'Union africaine, aux CER, aux États membres et aux principales parties prenantes.

XVII. Présentation de l'Observatoire de l'intégration régionale de la CEA (point 14 de l'ordre du jour)

81. Un représentant de la CEA a présenté l'Observatoire de l'intégration régionale de la CEA. Il a indiqué aux participants que l'Observatoire avait pour objectif de fournir aux principales parties prenantes un «magasin tout en un» dans lequel serait regroupées toutes les informations pertinentes sur l'intégration régionale. Il a fait observer que grâce à la Plate-forme de gestion des connaissances de la CEA, l'Observatoire appuierait la création d'un réseau virtuel et, partant, d'un réseau d'échange de pratiques entre les spécialistes de l'intégration régionale. La plate-forme de gestion des connaissances associée à l'Observatoire est simple et permet de fournir des informations aux espaces de travail créés pour les spécialistes. Le représentant a ajouté que l'Observatoire était la propriété des États membres, des CER et des partenaires institutionnels ainsi que des parties prenantes. En outre, il a indiqué que l'Université Eduardo Mondlane et la CEPGL avaient accepté d'expérimenter l'Observatoire.

82. Après en avoir expliqué les principaux objectifs, le représentant a fait une démonstration des différentes fonctionnalités et composantes dudit Observatoire en utilisant les autoroutes transafricaines, les principaux hubs et compagnies aériennes en Afrique, des décisions de l'UA, des déclarations et des événements importants, les profils d'intégration régionaux de certaines CER et des États membres. Il a indiqué que la CEA recensait actuellement, parmi les principales parties prenantes, celles qui se chargeront de la mise à jour des informations concernant l'Observatoire. S'il y a suffisamment de ressources, l'Observatoire fonctionnera dans les langues officielles de l'Union africaine.

83. Les participants ont pris note de l'exposé et remercié le représentant de la CEA. Dans le débat qui a suivi, ils ont soulevé certains points concernant les liens entre l'Observatoire et les sites de mise

en réseau social tels que *Facebook* et *Twitter*, qui pourraient menacer la sécurité de l'Observatoire. Le représentant de la CEA a répondu que les sites de mise en réseau social étaient seulement utilisés pour sensibiliser et promouvoir l'intégration régionale du continent. Les participants ont également demandé que l'Observatoire soit élargi de façon à permettre des cyberdébats sur l'intégration régionale.

XVIII. Recommandations

84. À l'issue de délibérations constructives, franches et portant sur tous les aspects des questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion, le Comité a fait les recommandations suivantes:

Programme minimum d'intégration

- i) Les États membres sont encouragés à prendre les mesures nécessaires pour incorporer le Programme minimum d'intégration dans leur planification nationale, comme l'a recommandé la quatrième Conférence des ministres africains chargés de l'intégration, tenue en mai 2009 à Yaoundé;
- ii) Les États membres, les communautés économiques régionales et les partenaires sont encouragés à participer activement aux réunions sectorielles organisées par la CUA, afin d'identifier parmi les secteurs prioritaires ceux qui sont considérés comme des accélérateurs du processus d'intégration;
- iii) Les États membres sont encouragés à apporter l'appui nécessaire aux communautés économiques régionales pour qu'elles réalisent les objectifs du Traité d'Abuja, grâce à l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'intégration de l'Afrique.

Prise en compte de l'intégration régionale au niveau national

- iv) Les États membres sont exhortés à mettre en œuvre toutes les décisions du Sommet de l'UA, ainsi que celles des communautés économiques régionales qui en sont membres. À cet égard, les États membres sont encouragés à prendre les mesures nécessaires pour incorporer les protocoles de l'UA et des communautés économiques régionales à leurs lois nationales;
- v) Afin de renforcer à l'échelle nationale la coordination et la mise en œuvre des programmes de l'intégration régionale, les États membres qui n'ont pas établi des structures expressément chargées de l'intégration régionale sont priés de le faire, conformément à la Décision EX.CL/Dec.437 (XIII) du Conseil exécutif;
- vi) Il est demandé instamment aux États membres de faire connaître au niveau des communautés de leur pays les programmes d'intégration continentale. À cet égard, la Commission de l'UA, la CEA, les communautés économiques régionales, la BAD et d'autres institutions sont priées d'apporter leur appui aux États membres sous différentes formes, dont l'organisation de séminaires, d'ateliers et de conférences de sensibilisation à l'intégration régionale.

Facilitation des échanges commerciaux

- vii) Les États membres, les communautés économiques régionales et les institutions chargées de la gestion des couloirs sont priés instamment de renforcer les capacités de leurs fonctionnaires en matière de planification et de mise en œuvre, et de suivi-évaluation des activités de facilitation des échanges commerciaux;
- viii) Ils sont encouragés à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour réduire les coûts élevés du transport, en améliorant l'infrastructure de transport, en pratiquant la réduction tarifaire, en supprimant les barrières non tarifaires et en réduisant les retards occasionnés le long des couloirs et aux postes frontière;
- ix) Ils sont invités à promouvoir le rôle des chemins de fer en renforçant les raccordements au niveau régional et en entreprenant le rétablissement des réseaux ferroviaires et les réformes dans le domaine de la gestion, afin de tirer avantage de la réduction des coûts qui en résulte pour le transport ferroviaire. Ils sont également invités à promouvoir les voies fluviales;
- x) Les partenariats public/privé pourraient être utilisés pour promouvoir la facilitation des échanges commerciaux, le financement de l'infrastructure et une gestion efficace des couloirs;
- xi) Les États membres sont invités à supprimer toutes les formes de barrières non tarifaires, afin de faciliter davantage les échanges commerciaux;
- xii) Ils sont exhortés à supprimer ou à réduire, au profit des africains, les restrictions imposées sur les visas, afin de leur assurer la libre circulation sur le continent.

Négociations commerciales internationales

- xiii) À la lumière des évaluations faites dans le cadre de plusieurs études, qui montrent que les avantages potentiels des négociations de l'OMC et des APE pour les pays africains sont limités, il y a lieu d'assurer que ces négociations renforcent le commerce du continent, y compris l'amélioration du niveau des échanges commerciaux et l'intégration régionale en vue d'atteindre les objectifs de développement;
- xiv) Les États membres sont encouragés à diversifier leur production et leurs profils de production de façon à remédier aux difficultés d'approvisionnement auxquels sont confrontés de nombreux pays africains, ainsi qu'à pouvoir participer de manière efficace aux échanges intra-africains et tirer de meilleurs avantages des programmes de libéralisation du commerce dans les communautés économiques régionales;
- xv) Les pays africains et les communautés économiques régionales sont instamment priés d'utiliser autant que possible les modèles d'APE élaborés par l'UA en collaboration avec la CEA;

- xvi) Ils sont exhortés à élaborer des mécanismes appropriés pour assurer une utilisation efficace des ressources fournies dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce;
- xvii) Outre l'appui à la dimension régionale de l'Initiative Aide pour le commerce, la CEA et le Centre africain pour les politiques commerciales sont priés d'entreprendre, dans les limites des ressources disponibles, des études sur les retombées de cette Initiative dans les pays bénéficiaires;
- xviii) La CEA est encouragée à poursuivre sa collaboration technique avec la Commission de l'UA, les communautés économiques régionales et les États membres dans le domaine des négociations commerciales internationales. À cet égard, la CEA est instamment priée d'apporter l'appui technique nécessaire à la Commission de l'Union africaine dans l'exécution de son mandat relatif à la coordination en ce qui concerne les négociations relatives à l'OMC et aux APE, en vue de permettre à l'Afrique de parler d'une seule voix, et de veiller à ce que les résultats des négociations soient profitables aux programmes de développement de l'Afrique.

Observatoire de l'intégration régionale

(Site-Web: <http://knowledge.uneca.org/member-states/observatory-on-regional-integration>)

- xix) Les États membres et les communautés économiques régionales sont exhortés à désigner des coordonnateurs qui seront chargés d'assurer une liaison permanente avec la CEA en ce qui concerne la fourniture d'informations et la mise à jour de la base de données de l'Observatoire. Les États membres sont également encouragés à apporter l'appui voulu à l'Observatoire, de façon que ses données soient disponibles dans les autres langues officielles.

Partenariat avec les institutions panafricaines

- xx) La CEA est vivement encouragée à poursuivre ses activités en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales pour faire avancer la mise en œuvre des programmes d'intégration continentale. À cet égard, il y a lieu de faire montre de réalisme, s'agissant des buts et des attentes et de se concentrer sur les mesures que les pays sont disposés à entreprendre.
- xxi) La CEA et l'UA sont invitées à harmoniser leurs réunions et programmes sur le commerce et l'intégration régionale. À cet égard, la CEA devrait examiner la possibilité d'aligner les réunions du Comité du commerce et de la coopération et de l'intégration régionales sur la Conférence des ministres de l'UA chargés de l'intégration régionale.

XIX. Questions diverses

85. La réunion a demandé que des consultations préalables soient menées pour la composition du Bureau du Comité.

XX. Adoption du rapport de la réunion (point 15 de l'ordre du jour)

86. Les participants ont adopté le rapport après amendements.

XXI. Clôture de la réunion (point 16 de l'ordre du jour)

87. Dans son allocution de clôture, M. Joseph Atta-Mensah, Directeur par intérim de la Division du NEPAD et de l'intégration régionale, a remercié les États membres, les CER, les institutions internationales et les partenaires au développement pour leur participation active à la réunion. Il a assuré les participants que la CEA accueillait les recommandations de la réunion et accompagnerait les efforts des États membres dans sa mise en œuvre.

88. Au nom de S.E. M. Ahmed Shide, Secrétaire d'État à la coopération économique extérieure au Ministère des finances et du développement économique de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, le Président du Bureau a déclaré la réunion close. Il a remercié la CEA pour la Grande qualité des documents, et les excellentes présentations faites au cours de la réunion. Il a aussi fait observer la contribution active et effective des États membres et des autres participants.

Annexe I

Mardi 13 octobre

Matinée

- 8 h 30 – 9 heures - Inscriptions
- 9 heures – 10 heures - Ouverture de la réunion
Allocution de M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA.
Allocution de M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine.
Discours introductif de S.E. M. Ahmed Shide, Ministre d'État éthiopien de la coopération économique extérieure.
Élection du Bureau
Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

10 heures – 10 h 15 - Pause

- 10 h 15 – 12 h 45 - Bilan du programme d'intégration continentale
Secrétariat de la CEA (20 minutes)
- Programme minimum d'intégration
Commission de l'Union africaine (20 minutes)
- Progrès de la mise en œuvre des programmes d'intégration régionale, notamment:

- Évolution du commerce intra-africain;
- Situation des transports.

Secrétariat de la CEA (20 minutes par présentation)

- Financement des infrastructures en Afrique.
Banque africaine de développement (20 minutes)
- Débat général (50 minutes)

12 h 45 – 14 h 30 - Déjeuner

Après-midi

- 14 h 30 – 16 heures - Débat ouvert sur le bilan du programme d'intégration continentale

16 heures – 16 h 15 - Pause

- 16 h 15 – 17 h 45 - Prise en compte de l'intégration régionale au niveau national
- Présentation du secrétariat de la CEA (20 minutes)
 - Présentations de certains États membres (50 minutes)
 - Débat général (20 minutes)

Secrétariat de la CEA

Mercredi 14 octobre

Matinée

- 9 heures – 11 heures - Mise en œuvre des programmes de facilitation du commerce
- Présentations des communautés économiques régionales (10 minutes par CER)
 - Présentations des corridors (10 minutes par présentation)
 - Discussions (30 minutes)

- 11 heures – 11 h 15 - **Pause**

- 11 h 15 – 12 h 30 - Questions relatives au commerce international
- État de l'Initiative Aide pour le commerce en Afrique (25 minutes)
 - Avancement des négociations relatives aux accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (25 minutes)
 - Discussions (40 minutes)

Secrétariat de la CEA

- 12 h 30 – 14 h 30 - **Déjeuner**

Après-midi

- 14 h 30 – 15 h 30 - Appui apporté par la CEA et le système des Nations Unies à la mise en œuvre du NEPAD
- Secrétariat de la CEA (20 minutes)*
- Examen du programme de travail de la Division du NEPAD et de l'intégration régionale, y compris les priorités de la période biennale 2010-2011.
- Secrétariat de la CEA (20 minutes)*
- Discussions (30 minutes)

- 15 h 30 – 15 h 45 - **Pause**

- 15 h 45 – 16 h 30 - Présentation de l'Observatoire de l'intégration régionale de la CEA
- Secrétariat de la CEA (20 minutes)*
- Discussions (25 minutes).

Jeudi 15 octobre

- 16 h 30 – 18 h 30 - Adoption du rapport principal de la réunion du Comité

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS

PAYS AFRICAINS

Algérie

1. S.E. M. Benchikh Mohamed
Ministre Conseiller
Ambassade d'Algérie
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091) 2-096337
Fax: (011) 3-719668
E-mail: benchikh_m08@yahoo.fr
2. S.E. M. Mokrane Djouadi
Ministre plénipotentiaire
Ambassade d'Algérie
B.P. 5740
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011) 3-719666
Fax: 011) 3-719668
E-Mail: mokdjomarch@msn.com
3. M. Larbi Abdelefettah Lebbaz
Secrétaire d'Ambassade
Ambassade d'Algérie
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011) 3-719666
Fax: (011) 3-719668
E-mail: lebbaz79@yahoo.com

Bénin

4. M. Nobre Zelma
Premier Secrétaire
Ambassade du Bénin
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091) 0-572283
E-mail: zemanobre@yahoo.fr

Botswana

5. Mme Bdipelo Paakane
Premier Secrétaire
Ambassade de Botswana
B.P. 2282
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél.: (011) 3-715422
Fax: (011) 3-714099
E-mail: bpaakane@gov.bw

Burkina Faso

6. M. Medah Max Francis
Conseiller technique
Ministère des Affaires étrangères et de la coopération Régionale
03 BP 7038
Ouagadougou 03, Burkina Faso
Tél.: (226) 70301868
E-mail: medahfrancis@hotmail.com
7. M. Diallo Hamadou
Ingénieur
Ministère de l'infrastructure et du désenclavement
03 BP 7104
Ouagadougou 04, Burkina Faso
Tél.: (00226) 50341455
Fax: (00226) 50347215
E-mail: mohamet3356@yahoo.fr
8. M. Ouattara Kléna Jean
Ministre Conseiller
Ambassade Burkina Faso
B.P.19685
Addis Abeba, Éthiopie
Tél.: (011) 661 5863164
Fax: (011) 661585715
E-mail: ouattarak2@yahoo.fr
9. M. Kouraogo Hervé Marie Patrice
Expert
Secrétaire permanent du Mécanisme d'évaluation intra-africaine
Burkina Faso
Tél.: (00226) 78869413
E-mail: hervekouraogo@yahoo.fr

Burundi

10. M. Leopold Bizindavyi
Conseiller
Ministère du commerce de l'industrie et du tourisme
B.P. 1561
Bujumbura, Burundi
P. O. Box 1561
Tél.: (257) 2222511, (257) 79932070
Fax: (257) 22218205
E-mail: bizindavyimr@yahoo.fr

11. M. Fulgence Misago
Premier Conseiller
Ambassade du Burundi
B.P. 3641
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (0910) 975 711, (011)4 655503
Fax: (0114) 650299
E-mail: mis_fulgence@yahoo.fr

Cameroun

12. M. MA'A Ole Édouard
Premier Secrétaire
Ambassade du Cameroun
B.P. 1026
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél: (091)0 693754
E-mail: emaole@gmail.com

Tchad

13. S.E. M. Chefif Mahamat Zene
Ambassadeur
Ambassade du Tchad
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091)1 508615
E-mail: tambatchad@yahoo.fr
14. M. Faradj Mahamat Djadda
Attaché
Ambassade du Tchad
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091)1 003863
E-mail: djaddaelhadjfaradj@yahoo.fr
15. M. Abdallah Bahar Bong
Attaché technique
Ambassade du Tchad
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011)3 720315
E-mail: absmascou@yahoo.fr

République du Congo

16. Mme. Dioulou Félicité
Attaché
Ambassade du Congo
P. O. Box 5639
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (0911) 010383
E-mail: mbabatfel@yahoo.fr

République démocratique du Congo

17. Monsieur Richard Kavunza
Conseiller
Ministère Coopération Internationale et Régionale
République démocratique du Congo
Tel: (00243) 817427344
E-mail: richardkavunza@yahoo.fr

Côte d'Ivoire

18. S.E.M. Dalo Gbouagbre
Ambassadeur
Ambassade Côte d'Ivoire
P. O. Box 3668
Addis Abeba, Ethiopie
Tél.: (091) 1 899589
19. M. Malan Niamké E. Benjamin
Conseiller
Ambassade de Côte d'Ivoire
P. O. Box 3668
Addis Abeba, Éthiopie
Tél.: (091) 1899589
Fax: (011) 6 615063
E-mail: malanniamkeben@yahoo.com

Djibouti

20. S.E. M. M. Isail Goulal
Ambassadeur
Ambassade de Djibouti
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011) 6 613200
Fax: (011) 6 612786
21. M. Kenedid M. Hadi
Conseiller
Ambassade de Djibouti
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091) 1 650362
Fax: (011) 6 612786
E-mail: kenedid@ethionet.et

Égypte

22. M. Sherif Mahmoud Fahmy
Directeur du Département Afrique
Secteur des accords commerciaux

Ministère du commerce et de l'industrie
Extention of Ramses St. Nasr City
Caire, Égypte
Tél.: (+202) 02 23422347
Fax: (+202) 02 23420496
E-mail: s.elsayed@tas.gov.eg

23. M. Ashraf Mohamed Mokhtar Elbayoumi
Administrateur au secteur des accords commerciaux
Ministère du commerce et de l'industrie
Ramsis Street Extension, Tower 5th, 7th floor
Caire, Égypte
Tél.: (202) 2 3422396
Fax : (201) 2 3421768
E-mail: ash.mokhtar@tas.gov.eg

Éthiopie

24. S.E. M. Ahmed Shide
Ministre d'État
Ministère des finances et du développement économique
P.O.Box 1905
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011) 1 114821
Fax: (011) 1 579454
25. M. Tesfaye Berhanu
Expert
Ministère des finances et du développement économique
P.O.Box 1905
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011) 1 113247
Fax: (011) 1 579454
E-mail: tberhanut@mofed.gov.et
26. M. Daniel Yilma
Agent chargé des relations avec l'Union africaine
Ministère des affaires étrangères
B.P. 101595
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011) 1 943338
Fax: (011) 1 514300
E-mail: dnlyiema@gmail.com
27. M. Ajebe Ligaba Wolde
Directeur du département de la mobilisation des ressources
Ministères des affaires étrangères
B.P. 234
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél.: (091) 3 064671
Fax: (011) 5 517400
E-mail: ajebeligaba@gmail.com

28. Dr. Degemu Sheregeta
Conseiller
Ministères des affaires étrangères
B.P. 2160
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091) 1 232137
Fax: (011) 5 517400
E-mail: hdegemu@yahoo.com
29. M. Girma Adamu G. Wahid
Conseiller
Ministères des affaires étrangères
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091) 0 885522
E-mail: girmaadamu@gmail.com
30. M. Melaku Bedada Senbeta
Diplomate stagiaire
Ministères des affaires étrangères
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091) 1 771868
Fax: (011) 5 517400
E-mail: melakubedada01@yahoo.com
31. M. Araya G/Egziabher
Conseiller
Ministères des affaires étrangères
P.O.Box 939
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011) 5 514345
Fax: (011) 5 514300
E-mail: arayage@yahoo.com
32. M. Teklit Yimesel Baraki
Juge
Haute Cour de justice (fédérale)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091) 3 571514, (011)1 553400

Gabon

33. M. Koumba Dieu-Donné
Conseiller
Ambassade du Gabon
P.O.Box 1256
Addis Abeba, Éthiopie
Tél.: (091) 2 090950
E-mail: moeley1963@yahoo.fr

Ghana

34. S.E. M. Kwesi Quartey
Ambassadeur
Ambassade du Ghana
P. O. Box 3173
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011)2 711402
Fax: (011)3 712349
E-mail: tkquartey8@yahoo.com
35. M. Sammie Eddico
Chef de Mission adjoint
Ambassade du Ghana
P.O.Box 3173
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011)3 711402
Fax: (011)3 712349
E-mail: seddico@yahoo.com
36. Mme. Florence Akonor
Ministre Conseiller
Ambassade du Ghana
P.O.Box 3173
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (0911)1 507678
E-mail: fakonor@rediffmail.com
37. M. William Okaikoe
Premier Secrétaire
Ambassade du Ghana
P.O.Box 3173
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011)3 711402
Fax: (011)3 712349
E-mail: niokaimfa@yahoo.co.uk
38. M. Emmanuel Awuri
Directeur de la planification

Ministère du commerce et de l'industrie
B.P. 47
Accra, Ghana
Tél.: (00233) 244138520
Fax: (00233 21 665663
E-mail: awuri@hotmail.com

Gambie

39. S.E. M. M. Sajo Jallow
Ambassadeur
Ambassade de Gambie
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011) 6632592/6614360
Fax: (011) 6627895
E-mail: gambia@ethionet.et

40. Mrs. Sukai Jagne-Mbenga
Attaché aux finances
Ambassade de Gambie
Tél.: (011) 6632592/6614360
Fax: (011) 6627895
E-mail: Gambia@ethionet.et

Guinée équatoriale

41. S.E.M. Rubén Maye Nsue Mangué
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade de la République de Guinée équatoriale
Addis-Abeba, Ethiopie
Tél.: (910) 303932
E-mail: docmaye@yahoo.com

Guinée

42. S.E. M. Cheick A. T. Camara
Ambassadeur et représentant permanent
Ambassade de Guinée
P.O.Box 1190
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091) 1 856162

43. M. Sidibe Moussa
Premier Secrétaire
Ambassade de Guinée
P.O.Box 1190
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091) 1 760167

Kenya

44. M. Gilbert K. Ng'Eno
Secrétaire aux affaires économiques
Ambassade du Kenya
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011)6 610033
Fax: (011)6 611433
E-mail: kipgil@yahoo.com

Lesotho

45. M. Lindiwe Maleleka
Conseiller
Ambassade du Lesotho
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011) 6 614368
Fax: (011) 6612837
E-mai: linmaleleka@yahoo.com

Libéria

46. Mme. Sophia T. Mawlue
Premier Secrétaire
Ambassade du Libéria
P.O.Box 3116
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091)2 063841
E-mail: sophiemawlue75@yahoo.com

Libye

47. M. Imhamed A. Shamekh
Consul
Ambassade de Libye
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091)2 063841
Tél/Fax: (011) 5 511383
48. M. Samy A. Burwin
Deuxième secrétaire
Ambassade de Libye
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091)3 317020
Fax: (011) 5 511383
49. M. Samir Y. Zriba
Attaché, Affaires politiques
Ambassade de Libye
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél.: (091)3 539639

50. M. Haifa Benyaga
Ambassade de Libye
Addis-Abeba, Éthiopie

Madagascar

51. M. Setilahy Richard
Chargé d'affaires par intérim
Ambassade de Madagascar
P.O.Box 60004
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011)6 612555
Fax: (011) 6 610127
E-mail: emb.mad@ethionet.et, setilaludo@yahoo.com

52. Mme . Rahaingosa Louise-Odette
Premier Conseiller
Ambassade de Madagascar
B.P. 60004
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091) 1 677175
Fax: (011) 6 610127
E-mail: emb.mad@ethionet.et

Malawi

53. S.E. M. James Donal Kalilngwe
Ambassadeur
Ambassade du Malawi
P.O.Box 2316
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091)1 402899
Fax: (011) 3 711280
E-mail: kalilangwe@yahoo.com
54. M. Joseph B Chisala
Premier Secrétaire
Ambassade du Malawi
P.O.Box 2316
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091)3 543822
E-mail: jbchisala@hotmail.com
55. M. Charles Kambauwa
Directeur de la coopération internationale
Ministère des affaires étrangères
Malawi

Tél.: (+265 1) 789088
Fax: (+265 1) 788482
E-mail: cjkambauwa@yahoo.com

Maurice

56. M. Rajnish Amal Sewtohul
Premier Secrétaire
Ambassade de la République d'Île Maurice
P.O.Box 200222
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091)1 228102
Fax: (011) 6 614704
E-mail: mmajjis@hotmail.com

Maroc

57. S.E. M. Abdeljebbar Brahime
Ambassadeur
Ambassade du Maroc
P.O.Box 60033
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011) 5 508440
Fax: (011) 5 512818
E-mail: morocco.emb@ethionet.et
58. M. Abdelkader Taleb
Conseiller
Ambassade du Maroc
P.O.Box 60033
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011) 5 508440
Fax: (011) 5 512818
E-mail: morocco.emb@ethionet.et
59. M. Khalid Tazi
Ambassade du Maroc
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011) 5 508440
Fax: (011) 5 512818
E-mail: kalid-addisabeba@ethionet.et

Mozambique

60. M. Gouveia
Premier Secrétaire
Ambassade du Mozambique
Addis-Abeba, Éthiopie
E-mail: eufrsi@minec.gov.mz

61. M. José Maneia
Chef de Département
Ministère des affaires étrangères
Av 10 Novembro-Maputo
Mozambique
Tél.: (258) 21 327000/7
Fax: (258) 21 327029
E-mail: maneia@minec.gov.mz

Niger

62. M. Oumarou Amadou Sonrhai
Conseiller
Ambassade du Niger
B.P. 5791
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091)3 255107
Fax: (011)4 651296
E-mail: amadou_sourhai@yahoo.fr
63. M. Harouna Hamidou
Responsable des communautés économiques et des
économies mixtes
Ministère de l'Intégration africaine et des Nigériens de l'extérieur
Niamey, Niger
Tél.: (00227) 96437650, (00227) 20722063
Fax: (00227) 94208269
E-mail: haounah@yahoo.fr
64. Mme. Hadiza Diamballa
Ambassade du Niger
B.P. 5791
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: 251 114 65 1305
E-mail: dijo_22@yahoo.fr

Nigéria

65. M. Omeh nwokpoku
Premier Secrétaire
Ambassade du Nigéria
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091) 2 150191
E-mail: ijsamson202@yahoo.co.uk

Rwanda

66. S.E. M. Joseph Nsengimana
Ambassadeur
Ambassade du Rwanda
B.P. 5618
Addis-Abeba, Éthiopie
E-mail: jnsengimana@minoffet.gov.rw
67. M. Nduhungirehe Olivier
Premier Conseiller
Ambassade du Rwanda
P.O. Box 5618
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: 251 912 199735
E-mail: nduhungirehe@minoffet.gov.rw

Sénégal

68. M. Stephan Sylvain Sambou
Conseiller
Ambassade du Sénégal
P. O. Box 2581
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: 251 1 661 1376
Fax: 11 661 0020
E-mail: sylvainsambon@hotmail.com
69. M. Mohamed Ladiane
Deuxième Secrétaire
Ambassade du Sénégal
P. O. Box 2581
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251 11)611320
Fax: (251-11) 610020
E-mail: amed847@hotmail.com

Afrique du Sud

70. Mme. Xolelwa Mlumbi-Peter
Directeur exécutif
Ministère du commerce et de l'industrie
77 Menjtes St. Sunyside, Pretoria
Afrique du Sud
Tél.: +27 12 394 3066
Fax: +27 12 394 4066
E-mail: XMlumbi@thedti.gov.za

71. Mme Claudia Moreira Furriel
Directeur adjoint
Ministère du commerce et de l'industrie
Private Bag X84
South Africa
Tél.: +27 12 394 1552
Fax: +27 12 394 2552
E-mail: CFurriel@thedti.gov.za
72. M. Motsepc Thabo
Conseiller
Ambassade d'Afrique du Sud
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: 0911 50 77 17
E-mail: agric.saembssy@tethionet.et
73. M. Lindokuhle Mlaba
Spécialiste des questions politiques
Ambassade d'Afrique du Sud
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091)2 354898
E-mail: mlabal@foreign.gov.za
74. Mme Noncedo Mviko
Conseiller au commerce
Ambassade d'Afrique du Sud
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091) 1 252728
E-mail: NMviko@thedti.gov.za

Soudan

75. Mme Nagat Hassan Mohamed Salih
Sous-Secrétaire
Ministère du commerce extérieur
P. O. Box 194
Khartoum, Soudan
Tél.: (249) 183 778 960
Fax: (249) 183 775063
76. S.E. M. Mohieldin Salim Ahmed
Ambassadeur
Ambassade du Soudan
P. O. Box 1110
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011) 5 516477
Fax: (011) 5 518141
E-mail: moheisalima@yahoo.com

77. M. Mutasim Makawi Mohamed Ali
Directeur Adjoint du Département du COMESA
Ministère du commerce extérieur
P. O. Box 194
Khartoum, Soudan
Tél.: (249) 912379407
Fax: (249) 183794383
E-mail: mutasim7@gmail.com
78. Mme Awatif Mohamed Salih
Sous-Secrétaire adjoint
Ministère des finances et de l'économie nationale
Khartoum, Soudan
Tél.: (249) 918250548
E-mail: awatifmohamed@yahoo.com
79. M. Christopher Kwajok
Conseiller
Ambassade du Soudan
P. O. Box 1110
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011) 5 5156477
Fax: (011) 5 519989

Swaziland

80. S.E. M. Carlton M. Dlamini
Ambassadeur
Ambassade du Swaziland
P. O. Box 416
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011)6 262125
Fax: (011) 6 262159
E-mail: swaziaddis@etjonet.com.et

Tanzanie

81. S.E. M. Herbert E. Mrango
Ambassadeur
Ministères des Affaires étrangères et de la coopération internationale
P. O. Box 9000
Dar-es-Salaam, République-Unie de Tanzanie
Tél.: (255) 22 2120532
Fax: (255) 22 2120529
E-mail: mrangohe@yahoo.co.wc

82. M. Eusiace Damian Lubuvan
Ministre conseiller
Ambassade de Tanzanie
P. O. Box 1077
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091) 0 224804
Fax: (011) 6 634201
E-mail: kinalalubuva@gmail.com

Tunisie

83. M. Zaidi Zied
Premier Secrétaire
Ambassade de Tunisie
P. O. Box 100069
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091) 2 130118
Fax: (011) 6 621841
E-mail: Zaidizied@yahoo.fr

Ouganda

84. S.E. M. Idule Amoko
Ambassadeur/DHM
Ambassade d'Ouganda
P. O. Box 5644
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091) 1 407031
E-mail: idle_amok@yahoo.com
85. M. Benon Kayemba
Deuxième Secrétaire
Ambassade d'Ouganda
P. O. Box 5644
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011) 5 513088
Fax: (011) 5 514355
E-mail: benonkayemba@yahoo.com

Zimbabwe

86. M. Tadeous Chifamba
Secrétaire Permanent
Ministère de l'intégration et de la coopération internationale
P. O. Box 7770
Harare, Zimbabwe
Tél.: (263) 4 783492
Fax: (263) 4 783490

E-mail: tchifamba@zarnet.ac.zw

87. S.E. M. Andrew H. Mtetwa
Ambassadeur
Ambassade du Zimbabwe
P. O. Box 5624
Addis-Abeba, Éthiopie
Fax: (011) 6 613476
E-mail: zimbabwe.embassy@ethionet.et
88. M. Kingstone Ziyera
Conseiller
Ambassade du Zimbabwe
P. O. Box 5624
Addis-Abeba, Éthiopie
Fax: (011) 6 613476
E-mail: Zimbabwe.embassy@ethionet.et
89. M. Michael C. Mukura
Conseiller
Ambassade du Zimbabwe
P. O. Box 5624
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091) 1 640697
E-mail: tinowill46@yahoo.com
90. M. Artwell M. Gonese
Economiste
Ministère de l'intégration et de la coopération internationale
P. O. Box 3088
Harare, Zimbabwe
Tél.: (263) 4 295005
Fax: (263) 4 783490
E-mail: artwellgm@yahoo.com
91. M. Norman Tendayi Miti
Economiste en Chef
Ministère de l'industrie et du commerce
P. O. Box 7708
Harare, Zimbabwe
Tél.: (263) 4 702731
E-mail: itrade@indandcom.co.zw

Communautés économiques régionales

92. M. Abani Sani Ibrahim
Secrétaire général adjoint
Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD)
B. P. 4041

Tripoli, Jamahiriya arabe libyenne
Fax: (00-218-21) 44 00 76
E-mail: halilou_as@yahoo.fr

93. M. Ntumba Luaba Alphonse
Secrétaire exécutif adjoint
Communauté économique des pays des
grands lacs (CEPGL)
Rubavu,/Gisenyi
Rwanda
Tél: (250) 788307069
E-mail: ntumbaluaba@yahoo.fr

Partenaires de développement

94. M. Ernesto Fidel Domnguez
Chargé d'affaires par intérim
Ambassade de Cuba
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (0911) 683076
95. M. Joel Maybury
Chargé d'affaires
Mission des États-Unis auprès de l'Union africaine
Addis-Abeba, Éthiopie
Te: (0911) 506748
E-mail: mauburyjf@state.gov
96. M. Bjante Birkezaud
Spécialiste des questions politiques
Ambassade du Danemark
P. O. Box 12955
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091) 1 229885
Fax: (011)6 187037
E-mail: bjabir@um.dlc
97. M. Elias Madiou
Premier Secrétaire
Ambassade de Russie
P. O. Box 1500
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011) 6 613795
Fax: (011) 6 6127951
E-mail: russemb@ethionet.et
98. M. Schrude Kalf
Premier Conseiller
Ambassade d'Allemagne

P. O. Box 660
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091) 1 103401
E-mail: wz-z@addi.diplu.de

Couloirs de transport

99. M. Johny Smith
Directeur du développement commercial
Walvis Bay Corridor Group
P.O. Box 25220
Windhoek, Namibie
Tél.: (264 61) 251669
Fax: (264 61) 251683
E-mail: johny@wbcg.com.na

Organisations

100. M. Bauna Sylvain-Jasrin
Consultant
Consultant international, spécialiste des problèmes financiers et monétaires
P. O. Box 60098
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091) 1201890, (011) 6615063
Fax: (011) 6615063
E-mail: baunasyl@yahoo.com
101. Mme Moono Mupotola
Directeur Division du commerce et de l'intégration régionale
Banque africaine de développement
B.P. 323-1002
Belvédère, Tunis, Tunisie
Tél.: (216) 7 1102156
Fax: (216) 7 1332694
E-mail: m.mupotola@afdb.org
102. Dr. El Iza Mohamedou
Fonctionnaire Principal Division du commerce et de l'intégration régionale
Banque africaine de développement
B.P. 323
Onri.Z, BAD, Tunis, Tunisie
Tél.: (216) 7 110 3791
Fax: (216) 7 1332694
E-mail: e.mohamedou@afdb.org
103. Mme Ilaria Betti
Stagiaire
Délégation de l'UE auprès de l'UA
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél.: (091) 2 803375
E-mail: ilariabetti@yahoo.it

104. Dr. Andrew Roberts
Chef des opérations
Division de l'intégration régionale africaine
Banque mondiale
Nairobi, Kenya
E-mail: aroberts@worldbank.org
105. M. Willie Chatsika
Conseiller
Organisation mondiale du commerce (OMC)
154 rue de lausanne, 1211 Genève
Suisse
Tél.: (4122) 7395872
Fax: (4122) 7395764
E-mail: willie.chatsika@wto.org
106. Dr. Maxwell M. Mkwezalamba
Commissaire chargé des affaires économiques
Commission de l'Union africaine (CUA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251) 115 51 3569
107. M. Charles Kossi Awitor
Directeur par intérim
Intégration économique et intégration régionale
Commission économique de l'Union africaine (CUA)
Tél.: (251) 115 514957
Fax: (251) 115 510249
E-mail: ckawit@africa-union.org
108. M. Islam Swaleh
Coordonnateur de Programme
Intégration économique et intégration régionale
Commission économique de l'Union africaine (CUA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011) 517700
E-mail: swalehI@africa-union.org
109. M. Chenjerai Chibaya
Expert en douanes – Intégration régionale et facilitation du commerce
Commission économique de l'Union africaine (CUA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091) 3 117938
E-mail: chibaya_c@africa-union.org

110. M. Inye N. Briggs
Conseiller en politiques commerciales régionales
Commission économique de l'Union africaine (CUA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091) 2 601077
E-mail: inyebriggs@yahoo.co.uk
111. M. Cistac Gilles
Université Eduardo Mondlane (CEDIR)
P. O. Box 960, Av. Kenneth Kaunda CP257
Maputo, Mozambique
Tél.: (258) 21 497748
Fax: (258) 21 494630
E-mail: gcistac@gmail.com
112. M. Armando Cesar Dimande
Doyen
Faculté de droit
Université Eduardo Mondlane
P. O. Box 257
Maputo, Mozambique
Tél.: (258) 21 494748
Fax: (258) 21 494630
E-mail: adimande@aol.com
113. M. Charles Edward Minega
Conseiller régional
Centre of Studies on Regional Integration and SADC law-CEDIR
Université Eduardo Mondlane (UEM)
P. O. Box 257
Maputo, Mozambique
Tél.: (258) 21 490764
Fax: (258) 21 494630
E-mail: charles.minega@uem.mz

Organismes des Nations Unies

114. M. Jean-Luc Ndizeye
Spécialistes des affaires politiques
Bureau de liaison des Nations Unies/UA
P. O. Box 3001
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011) 5 445236
Fax: (011) 5 445796
E-mail:

115. M. Solomon Mkumbwa
Spécialiste de politique agricole
FAO
P. O. Box 5536
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091) 1 5123356
E-mail: Solomon.Mkumbwa@fao.org
116. Mme Susan Minae
Spécialiste de l'agro-industrie et du développement des entreprises
FAO
P. O. Box 5536
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (091) 3 110213
E-mail: susan.Minae@fao.org
117. M. Mafa Chipeta
Coordinateur sous-régional
FAO
P. O. Box 5536
Addis-Abeba, Éthiopie
E-mail: mafa.chipeta@fao.org
118. M. Hasen Said
Spécialiste de programme culturel
UNESCO
P. O. Box 1177
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (011) 5 513953
Fax: (011) 5 511414
E-mail: hsaid@uneca.org

Presse

119. M. El Alzoui Hichau
Journaliste
M. A. P.
Maroc
Tél.: (091) 2 255 303
E-mail: hichawuap@yahoo.fr

Secrétariat de la CEA

120. Mme Lalla Ben Barka
Secrétaire exécutive adjointe
CEA
Addis-Abeba, Éthiopie

121. M. Abdalla Hamdok
Directeur
Division NEPAD intégration régionale (NRID)
CEA
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251-11)5 443093
Fax: (251-11)5 153005
E-mail: abdallahamdok@uneca.org
122. M. Alfred Latigo
Économiste
Bureau de la CEA en Afrique du sud
Lusaka, Zambia
Tél.: (26 211) 225834
E-mail: alatigo@uneca.org
123. M. Joseph Baricako
Spécialistes des affaires économiques
Bureau de la CEA en Afrique de l'Est
P. O. Box 4654
Kigali, Rwanda
Tél.: 21629
E-mail: bjoseph@uneca.org
124. M. Joseph Atta-Mensah
Chef
Section de l'intégration régionale
Division du NEPAD et de l'intégration régionale (NRID)
CEA
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251-11) 544 5379
Fax: (251-11) 515 3005
125. M. Daniel A. Tanoe
Spécialistes des affaires économiques
Division du NEPAD et de l'intégration régionale (NRID)
CEA
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251-11)5 443542
Fax: (251-11)5 153005
E-mail: tanoe@uneca.org
126. Mme. Marie-Therese Guiebo
Division du NEPAD et de l'intégration régionale (NRID)
CEA
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251-11) 5 445352
Fax: (251-11)5 153005
E-mail: Getachew Tessema@uneca.org

127. M. Isidore Kahoui
Adjoint aux affaires économiques
Division du NEPAD et de l'intégration régionale (NRID)
CEA
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251-11)5 443628
Fax: (251-11)5 153005
E-mail: kisidore@uneca.org
128. M. Getachew Asgedom Tessema
Spécialiste des affaires économiques
Division du NEPAD et de l'intégration régionale (NRID)
CEA
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251-11)5 445407
Fax: (251-11)5 153005
E-mail: gtessema@uneca.org
129. M. Essodeina Petchezi
Responsable de l'information
Service de l'information et de la communication (ICS)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251-11) 5 443241
E-mail: epetchezi@uneca.org
130. M. Abdoulahi Mahamat
Division du commerce, des finances et du développement économique (TFED)
CEA
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251-11)5 4435211
Fax: (251-11)5 513038
E-mail: mahamat@uneca.org
131. M. Peter Robleh
Division du commerce, des finances et du développement économique (TFED)
CEA
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251-11) 5 445227
Fax: (251-11) 513038
E-mail: probleh@uneca.org
132. M. Robert Lisinge
Division du commerce, des finances et du développement économique (TFED)
CEA
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251-11) 5 443443
Fax: (251-11) 513038
E-mail: rlisinge@uneca.org

133. M. Ben Idrissa Ouedraogo
Division du commerce, des finances et du développement économique (TFED)
CEA
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251-11) 5 445398
Fax: (251-11) 5 513038
E-mail: BenIdrissaOuedraogo@uneca.org
134. M. Kasrim Nwuke
Centre africain pour le genre et le développement social (ACGSD)
Addis-Abeba, Éthiopie
CEA
Tél.: (251-11) 5 443375
Fax: (251-11) 5 512785
E-mail: knuwuke@uneca.org
135. M. Kaleb Demeksa
Division de la gouvernance et de l'administration publique (GPAD)
CEA
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251-11)5 443385
Fax: (251-11) 5 511953
E-mail: KalebDemeks@uneca.org
136. Amb. O. Amnjanya
Consultant/ISTID
P. O. Box 3501
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: 911 50 68 22
E-mail: Jany@uneca.ng
137. M. Mkhululi Ncube
Consultant
Division du NEPAD et de l'intégration régionale (NRID)
CEA
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251-11)5 443083
E-mail: mncube@uneca.org
138. Mme . Siham Abdulmelik
Consultant
Division du NEPAD et de l'intégration régionale (NRID)
CEA
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251-11)5 443098
E-Email: sabdulmelike@uneca.org

139. Mme . Helina Tadesse
Consultant
Division du NEPAD et de l'intégration régionale (NRID)
CEA
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251-11)5 445294
E-Email: Helina Tadesse@uneca.org
140. M. Mesfin Gebremichael
Consultant
Division du NEPAD et de l'intégration régionale (NRID)
CEA
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251-11)5 443722
E-Email: MesfinGebremichael@uneca.org
141. Mme Lily Nicola Hamawi
Division du NEPAD et de l'intégration régionale (NRID)
CEA
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251-11)5 443528
Fax: (251-11)5-153005
142. Mme Mulumebet Arega
Division du NEPAD et de l'intégration régionale (NRID)
CEA
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251-11)5 443181
Fax: (251-11)5-153005
143. M. Wondimu Haile
Division du NEPAD et de l'intégration régionale (NRID)
CEA
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251-11)5 443181
Fax: (251-11)5-153005
144. Mme Almaz Negussie
Division du NEPAD et de l'intégration régionale (NRID)
CEA
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251-11)5 445248
Fax: (251-11)5-153005
145. Mme Zewdnesh Mesfin
Division du NEPAD et de l'intégration régionale (NRID)
CEA
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél.: (251-11)5 44445447

Fax: (251-11) 5-153005

146. Mme Temnit Tadesse
Division du NEPAD et de l'intégration régionale (NRID)
CEA
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251-11)5 445391
Fax: (251-11)5-153005
147. Mme Mekdes Kassa
Entrepreneur
Division du NEPAD et de l'intégration régionale (NRID)
CEA
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251-11)5 443567
Fax: (251-11)5-153005
148. Mme Ariam Abraham
Entrepreneur
Division du NEPAD et de l'intégration régionale (NRID)
CEA
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251-11)5 443678
Fax: (251-11)5-153005
149. M. Binyam Bisrat
Division du NEPAD et de l'intégration régionale (NRID)
CEA
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: (251-11)5 443102
Fax: (251-11) 5-15300